

Mairie de PROPIAC LES BAINS
République Française

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 026-212602569-20250304-DELIB202508-DE

Date de Convocation : 18/02/2025	Membres : En Exercice : 10 Pour : 7 contre : 0	Présents : 7 Votants : 7 abstention : 0
-------------------------------------	--	---

Le 4 mars 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Alan PUSTOCH, Maire.

Etaient présents : Thierry BRUSSET, Éric CLOT, Dorian DUBOUCHET, Élie GIRARD, Sébastien GIRARD, Monique ZIMMERMANN,

Etaient absents : Marie-José BRUSSET, Driss EL JABBAHI, Franck PEUVRIER

Secrétaire de séance : Monique ZIMMERMANN

Délibération n°2025-08 du 4 mars 2025
Affectation du résultat de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

<u>Reports :</u> Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 124 162.92 € Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 124 624.12 €
--

<u>Soldes d'exécution :</u> Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : - 110 352.34 € Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 55 902.73 €
--

<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : En dépenses pour un montant de : 20 000.00 € En recettes pour un montant de : 4 000.00€
--

<u>Besoin net de la section d'investissement :</u> Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 2 189.42 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

<u>Compte 1068 :</u> Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 2 189.42 €

<u>Ligne 002 :</u> Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 178 337.43 €

Extrait certifié conforme,
Fait et délibéré à PROPIAC, le 4 mars 2025

Le Maire, Alan PUSTOH